

# Introduction

## Des dispositifs visant à la coordination des actions collectives

*Christophe TRAINI*

Longtemps considérée iconoclaste, ou réservée à la seule psychologie, la prise en compte des émotions est en passe de devenir l'un des mots d'ordre les plus pressants des sciences sociales du politique. Il faut dire que les apports de la psychologie cognitive et des neurosciences interdisent désormais aux chercheurs en sciences sociales de réduire les états affectifs à des comportements compulsifs censés caractériser des individus irresponsables, immatures ou aliénés. Loin d'apparaître comme l'antithèse de l'activité cognitive rationnelle, les expériences émotionnelles constituent, au contraire, une pièce essentielle au travail d'adaptation du corps aux variations de son environnement<sup>1</sup>. De fait, historiens, sociologues et politistes se sentent désormais autorisés à interroger ce que les objets qu'ils étudient doivent à des états affectifs qu'il convient de placer au cœur de leurs analyses<sup>2</sup>. Certes, cette réhabilitation de l'attention accordée aux émotions constitue un indéniable progrès dans des domaines d'études qui exigent une compréhension des significations subjectives que les individus attachent à leurs

1. Voir, entre autres, Antonio R. DAMASIO, *L'Erreur de Descartes: la raison des émotions*, Paris, Odile Jacob, 1995.

2. Il est évidemment impossible d'être exhaustif ici. Citons, à titre d'exemple, quelques textes relativement récents qui plaident pour une prise en compte des émotions, plus systématique encore que celle inaugurée par certains précurseurs, qu'il s'agisse de mobilisations collectives, d'études historiques ou de relations internationales: Georges E. MARCUS, *Le Citoyen sentimental: émotions et politique en démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008; James M. JASPER, « Emotions and Social Movements: Twenty Years of Theory and Research », *Annual Review of Sociology*, n° 37, p. 285-303; 2011; Isabelle Sommier, « Les états affectifs ou la dimension émotionnelle des mouvements sociaux », in Éric AGRIKOLIANSKY, Olivier FILLIEULE, Isabelle SOMMIER (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010; Isabelle SOMMIER et Xavier CRETTEZ (dir.), *Les Dimensions émotionnelles du politique. Chemins de traverse avec Philippe Braud*, Rennes, PUR, 2012; Pirooska NAGY, « Les émotions et l'historien: de nouveaux paradigmes », *Critique*, 1/2, n° 716-717, 2007, p. 10-22; le dossier de la revue *Médiévales*, « La chair des émotions. Pratiques et représentations corporelles de l'affectivité au Moyen Âge », n° 61, 2011; Monique SCHEER, « Are Emotions a Kind of Practice (and Is That What Makes Them Have a History?). A Bourdieuan Approach to Understanding Emotion », *History and Theory*, n° 51/2, 2012, p. 193-220; *Contemporary European History*, theme Issue « Emotions in Protest Movements in Europe after 1917 », volume 23/4, 2014; Dominique MOÏSI, *La géopolitique de l'émotion. Comment les cultures de peur, d'humiliation et d'espoir façonnent le monde*, Paris, Flammarion, 2008; Robert FRANK, « Émotions mondiales, internationales et transnationales, 1822-1932 », *Monde(s)*, n° 1, 2012, p. 47-70.

propres actions comme à celles d'autrui. Pour autant, ce succès bienvenu n'est pas exempt d'inconvénients. Comme chacun sait, les précautions terminologiques et méthodologiques peuvent bien vite s'effacer derrière les effets d'engouement et d'emballlement. En l'occurrence, le plus grand risque résiderait sans doute dans la tentation d'envisager l'étude des émotions comme un nouveau paradigme autonome et suffisant en soi. Loin de simplement prolonger les apports de perspectives plus anciennes, loin de permettre de relancer certaines questions sur la base d'un matériel empirique jusqu'alors laissé en friche, un tournant radical inviterait plutôt les chercheurs à s'en remettre à une nouvelle variable explicative omnisciente.

Afin de conjurer ce risque, il est apparu essentiel aux auteurs de cet ouvrage d'appréhender les émotions dans le cadre d'une large perspective ouverte aux questionnements classiques de leur discipline respective. Pour le dire autrement, la question des émotions leur semblait mériter d'être prise au sérieux mais à condition qu'elle ne les conduise pas à réduire leur objet d'étude à cette seule dimension. Dans une telle optique, un parti pris s'est imposé comme un commode garde-fou. Un parti pris consistant à traiter dans un seul cadre d'analyse ce qui pourrait *a priori* sembler antinomique : d'une part, la mise à l'épreuve des émotions, d'autre part, la formulation d'expertises se réclamant de connaissances « froides » spécialisées (techniques professionnelles, sciences dures, sciences sociales, droit, philosophie morale, théologie...). Ce mariage (de raison) entre la carpe et le lapin a résulté de deux constats que ne pouvaient ignorer ces chercheurs s'intéressant à des phénomènes politiques tels que les mobilisations et les protestations, les organisations partisans, l'élaboration des politiques publiques, les procédures dédiées à la consultation des citoyens ou bien encore à la gestion d'un passé conflictuel. Premier constat : à moins de faire preuve d'un psychologisme bien peu adapté à leurs objets d'étude, les occurrences des émotions ne peuvent être comprises indépendamment des contextes et des contraintes qui contribuent à leur modulation au sein de l'espace social. Deuxième constat : les institutions et les règles du jeu politique contraignent très souvent les acteurs sociaux à s'investir dans des débats, controverses scientifiques ou procédures judiciaires exigeant une neutralisation relative des affects, ainsi qu'une maîtrise de connaissances relevant des sciences, du droit ou bien encore de techniques et de savoir-faire professionnels. Autant dire qu'en matière d'étude de processus d'ordre politique, il apparaîtrait bien peu approprié de vouloir rendre compte de l'importance des émotions sans interroger la manière dont ces dernières s'articulent avec une impérieuse exigence de formalisation contrôlée. Dans cette optique, et comme c'est souvent le cas, la démarche comparative s'est révélée la mieux à même de mettre en exergue la diversité des formes d'articulation susceptibles d'être observées ici ou là. En effet, comme on pourra le constater, les réflexions placées au cœur de cet ouvrage résultent du croisement collectif de

travaux portant sur des cas et des contextes très variés<sup>3</sup>. Les auteurs des chapitres successifs, politistes, sociologues ou historiens, se sont appliqués à réinterroger leur objet d'étude à l'aune des questions stimulantes qui résultaient de la confrontation de leurs terrains d'enquêtes respectifs. Pour ce faire, ils se sont dotés d'un protocole d'analyse commun ainsi que de trois questions préalables permettant le rapprochement de leurs analyses. Tout d'abord, comment des groupes organisés d'individus travaillent-ils à faire valoir le caractère impérieux de leurs revendications ? Deuxièmement, pourquoi et comment lesdites revendications parviennent (ou non) à trouver des soutiens au sein d'un public élargi ? Enfin, pourquoi et comment ces revendications sont prises (ou non) en considération par les systèmes de décision politique ?

Autant dire que le cadre collectif adopté ici se situe au croisement de deux domaines habituellement distincts : d'une part, l'étude de l'action collective, des mobilisations et des mouvements sociaux<sup>4</sup> ; d'autre part, celle de l'action publique, des politiques publiques et de la gouvernance<sup>5</sup>. Afin de ne pas trop s'attacher à cette distinction académique entre ces deux domaines d'étude, les auteurs ont préféré considérer que leurs objets, quels qu'ils soient, pouvaient être traités à partir d'une seule et même perspective. Celle visant à interroger la manière dont des acteurs, ou groupes d'acteurs, liés par des relations d'interdépendance au sein de configurations plus ou moins étendues, recourent à des *instruments de coordination* visant à faire valoir leur préférence ; autrement dit, visant à orienter les réactions de leurs associés-rivaux, à peser sur l'évolution des rapports de force existants, à tenter d'imposer une définition de la situation et des parties prenantes légitimement appelées à vouloir la modifier. Comme nous le verrons bientôt, une telle perspective invite les chercheurs à rendre compte, non seulement des logiques qui président à la mise en œuvre de ces instruments de coordination, mais encore de leurs effets complexes au sein des configurations observées.

### Une approche pragmatique pour une comparaison collective

Permettre un véritable dialogue entre des chercheurs dont les travaux se distinguent habituellement par une grande diversité de disciplines, de références

3. Les chapitres de cet ouvrage sont tirés du séminaire de recherche du CHERPA – « Émotions, expertises et processus politiques » – qui s'est déroulé durant trois années consécutives, de 2010 à 2013, à l'IEP d'Aix-en-Provence. Ce séminaire a été l'occasion de recouper les travaux de vingt et un chercheurs et enseignants-chercheurs. Les contraintes éditoriales, malheureusement, ne permettaient pas de retenir l'ensemble des communications qui ont pourtant bien participé à l'avancée des réflexions collectives dont il est fait état dans cet ouvrage.
4. Érik Neveu définit l'action collective comme « un agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir ensemble se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une "cause" », in *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte, 5<sup>e</sup> édition, 2011 (1<sup>re</sup> édition 1996), p. 9.
5. Sur les définitions de l'action publique généralement retenues par les spécialistes des politiques publiques, voir Pierre LASCOURMES et Patrick LE GALÈS, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2010 (1<sup>re</sup> édition 2007), p. 10-13.

théoriques ou de terrains d'investigation n'est jamais une entreprise simple. À cette difficulté, très commune, s'est ajouté le fait que la prise en compte des « émotions » renvoie à une très grande diversité de définitions, d'approches disciplinaires, et même d'options épistémologiques permettant de déterminer ce qu'il conviendrait de définitivement entendre par là. De fait, les auteurs de l'ouvrage ont convenu d'éviter d'engager la discussion sur la base de *concepts polymorphes* dont le caractère équivoque et le haut degré de généralité théorique entraînent souvent une dispersion de la discussion collective. Ils ont donc préféré se centrer sur des *concepts sténographiques* – « dispositifs de sensibilisation » et « dispositifs experts » – qui, d'une part, exigent une indication immédiate des données empiriques mobilisées et, d'autre part, suscitent des questionnements utiles à la comparaison et à l'analyse<sup>6</sup>. Ce faisant, il s'agissait de s'approprier, en le spécifiant précisément, un terme qui, au cours des dernières décennies, s'est fortement installé dans le lexique des sciences sociales<sup>7</sup>. Dans la langue commune, selon la définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales du CNRS, un dispositif désigne « la manière dont sont disposées, en vue d'un but précis, les pièces d'un appareil, les parties d'une machine ». Toutefois, pour les sciences sociales, l'expression a été fortement marquée par les apports et inflexions successives qui ont résulté des travaux de Michel Foucault puis de Michel Callon et Bruno Latour. Là encore, le souci de permettre sans tarder la comparaison des données requérait de faire preuve d'humilité et de pragmatisme. À l'encontre de toute intention philologique, et loin de prétendre trancher la question des conceptions et usages légitimes du terme « dispositif » dans les sciences sociales, il convenait avant tout de s'entendre sur un protocole d'analyse commun. En d'autres termes, pour les auteurs de cet ouvrage, parler de *dispositifs de sensibilisation* et de *dispositifs experts* fut strictement subordonné à la volonté de se doter d'une grille d'analyse présentant trois volets complémentaires.

En premier lieu, ces concepts sténographiques présentent l'intérêt d'imposer une question liminaire à laquelle le chercheur se doit de répondre à travers une description quasi ethnographique. Quels sont précisément les supports matériels, les agencements d'objets, les mises en scènes qui constituent les dispositifs observés au cours de la recherche? Cette question première, en d'autres termes, garantit que les processus soumis à l'étude s'inscrivent bel et bien au sein d'objets et de pratiques clairement identifiables.

En second lieu, parler de dispositifs conduit le chercheur à interroger l'*intentionnalité* de ceux qui les mettent en œuvre. Une telle obligation résulte du fait que les dispositifs doivent être envisagés comme des instruments grâce auxquels des acteurs, s'insérant dans des systèmes de relations d'interdépendance, s'efforcent de peser sur les conduites d'autrui. En l'occurrence, comme nous le verrons au fil des chapitres, la dimension purement tactique et stratégique de

cette intentionnalité s'avère plus ou moins centrale et développée en fonction des cas et des circonstances. Toutefois, par-delà les nombreux contrastes qui peuvent être relevés à ce propos, il n'est pas excessif de dire que les acteurs étudiés s'efforcent toujours *a minima* de susciter une *coordination des actions* indispensable pour que leur préférence l'emporte au sein du système de relations dans lequel ils évoluent. À ce propos, soulignons ici que les chercheurs ont fait face à une difficulté méthodologique très classique en sciences sociales : à savoir que la mise en œuvre d'un dispositif ne peut être exclusivement rapportée aux seules justifications officielles avancées par ses promoteurs. Il n'est pas rare, en effet, que des visées stratégiques plus officieuses doivent être reconstituées par l'observateur à partir des données de son enquête. Ainsi, loin de pouvoir se contenter d'une simple analyse des discours et des mises en scène des acteurs, l'analyse doit s'efforcer de restituer l'histoire, non seulement des échanges de coups successifs et de rapports de forces au sein des configurations observées, mais encore des dispositions que les acteurs impliqués doivent à leur socialisation passée.

Enfin, placer les dispositifs au cœur du protocole de l'enquête implique d'examiner l'ensemble des effets équivoques et partiellement incontrôlés que ces instruments visant à la coordination des actions suscitent auprès de publics souvent hétérogènes. En d'autres termes, l'une des propriétés cruciales des dispositifs est que leurs effets ne se réduisent jamais totalement à ceux escomptés par ceux qui les mettent en œuvre. Aux conséquences conformes aux visées intentionnelles s'ajoutent de multiples effets imprévus qui découlent de la grande plasticité interprétative que les dispositifs autorisent généralement. Certes, leur matérialité tangible contraint bien les autres à réagir, mais ces derniers gardent toujours des marges non négligeables d'appréciation, voire d'appropriation et de détournement plus conformes à leurs conceptions et attentes. Comme nous le verrons, la prise en compte de cette propriété des dispositifs s'avère essentielle pour éclairer ce qu'il advient du recours à tel ou tel autre dispositif au sein de telle configuration d'acteurs.

### Dispositifs de sensibilisation et dispositifs experts

Pour commencer, une matérialité tangible perçue à travers des objets et des pratiques ; ensuite des intentions stratégiques plus ou moins explicites ; enfin des formes d'appréciations plurielles suscitant des effets équivoques. Ces trois descriptions complémentaires visent à garantir aussi bien l'ancrage empirique que la comparabilité des travaux rassemblés ici. Toutefois, la diversité des terrains de l'enquête impliquait également de spécifier les logiques qui distinguent deux types de *dispositifs de coordination* quasiment antithétiques.

D'une part, par *dispositifs de sensibilisation*, il faut entendre l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scène, que les acteurs étudiés déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à soutenir la cause défendue. Cette définition présente le mérite de frayer la voie à une analyse pragmatique des objets et des pratiques à travers

6. Sur la distinction entre concepts polymorphes et sténographiques, voir Jean-Claude PASSERON, *Le Raisonnement sociologique : l'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991, p. 98-118.

7. Jean-Samuel BEUSCART et Ashveen PEERBAYE, « Histoires de dispositifs. Introduction », *Terrains & travaux*, 2006/2, n° 11, p. 3-15.

lesquels des acteurs sociaux s'appliquent à manifester des réactions affectives tout en mettant à l'épreuve celles d'autrui. En d'autres termes, il s'agit bien ici d'envisager l'expression et la mise à l'épreuve des émotions comme une pratique sociale obéissant à des conventions plus ou moins bien partagées au sein des contextes étudiés. À l'encontre de ce soupçon de psychologisme et d'impressionnisme, souvent de mise dès lors qu'il est question d'émotions, la description quasi ethnographique des dispositifs de sensibilisation constitue le meilleur moyen de démontrer qu'un riche matériel empirique autorise l'analyse des dimensions affectives des procédures et processus à travers lesquels des acteurs sociaux s'efforcent de peser sur les conduites d'autrui. Dès lors qu'il s'interroge sur les intentions qui sous-tendent la mise en œuvre de tel ou tel autre dispositif de sensibilisation, le chercheur s'inscrit dans un régime épistémologique classique en sciences sociales : celui d'une perspective sémiologique permettant de relier des signes tangibles aux visées signifiantes de ceux qui les manipulent. Lorsqu'ils recourent à des dispositifs de sensibilisation, en effet, les acteurs sociaux s'efforcent de prescrire des émotions censées favoriser le ralliement à leur cause. Ainsi, à travers un matériel composite qui évoque aussi bien les gladiateurs antiques, la bravoure des unités italiennes lors de la bataille d'Al Alamein en 1942, l'équipe nationale de rugby à XV, ou bien encore l'imaginaire *fantasy* du *Seigneur des anneaux*, les jeunes néofascistes d'Alleanza nazionale s'emploient à fomenter les émotions les mieux à même d'alimenter l'envie de l'engagement, le sentiment d'un devoir de mémoire, et parfois même l'envie d'en découdre contre d'éternels adversaires (Stéphanie Dechezelles). De même, si les militants de *Shovrim Shtika*, étudiés par Karine Lamarche, organisent des visites guidées des territoires palestiniens sous contrôle israélien, c'est bien en vue de soumettre les visiteurs à une expérience affective, certes éprouvante, mais bien plus efficace que n'importe quel discours de dénonciation des choix politiques des gouvernements israéliens.

D'autre part, il était également important de spécifier ce qu'il convient d'entendre par *dispositif expert* car, si les rapports entre expertise et politique ont bien été traités dans de multiples travaux antérieurs<sup>8</sup>, il convenait de les appréhender ici à partir du cadre général adopté. Ainsi, par expertise, il faut entendre le fait d'exciper d'une connaissance cognitive spécifique donnant droit à prescrire les normes les mieux à même de servir l'intérêt général. L'expression « experts » peut donc désigner tous ceux qui font valoir un point de vue déterminé en s'appuyant sur la maîtrise d'une connaissance échappant au profane. L'expertise implique la maîtrise de compétences reconnues comme spécifiques et, souvent, mais pas obligatoirement, sanctionnées par des diplômes et des titres professionnels. Ici, on l'a compris, l'accent doit être mis sur le fait que ce régime de coordination

8. Voir, à titre d'exemples, là encore non exhaustifs, des textes de synthèse tels ceux de Pierre LASCOUMES (dir.), « Expertise et action publique », *Problèmes politiques et sociaux*, La Documentation française, n° 912, 2005 ; Francis CHATEAURAYNAUD, « Les mobiles de l'expertise », *Revue Experts*, n° 78, 2008. Les dossiers de la revue *Genèses*, « Expertise », n° 65, 2006/4 et « Devenir expert », n° 70/1, 2008. Yann BÉRARD, Renaud CRESPIN, *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, PUR, 2010. Cécile ROBERT, « Expertise et action publique », in Olivier BORRAZ, Virginie GUIRAUDON (dir.), *Politiques publiques-1*, Paris, Presses de Science Po, 2008, p. 309-335.

implique la mise en œuvre de *dispositifs experts* dont les caractéristiques varient en fonction des connaissances spécifiques que les acteurs étudiés mobilisent : sciences physiques, sciences de la Nature et de l'Environnement, droit, économie et gestion, compétences administratives, techniques militaires, etc. Bien que se manifestant souvent par des énoncés discursifs, l'expertise repose tout autant sur des agencements d'objets (instruments de mesure, graphiques, courbes, diagrammes, montages expérimentaux, dossiers, etc.) que sur des pratiques obéissant à certaines conventions (l'expérimentation, le rapport, le diagnostic, la plaidoirie, etc.). Là encore, ces dispositifs appellent, de la part du public, des réactions qui favorisent la coordination des actions à partir du point de vue édifié. En principe, et même si nous verrons que c'est loin d'être toujours effectivement incontestable, ces dispositifs s'efforcent de faire valoir un point de vue considéré comme « objectif », neutre ou désintéressé, c'est-à-dire exempt d'appréciation affective ou normative. Les dispositifs experts invitent ceux qui y sont soumis à un effort de *distanciation* dans la mesure où les agencements d'objets mis en œuvre sont censés imposer une distance entre la réalité ainsi décrite et les préférences plus immédiates et irréflechies qui pourraient, sans cela, l'emporter. L'expertise se présente ainsi comme un rapport purement intellectuel au monde, le mieux à même d'asseoir une posture d'arbitre distant, impartial, fondé sur des *faits* attestés par les connaissances et les procédures mobilisées. Ainsi, alors que les dispositifs de sensibilisation visent à susciter des réactions qui affectent immédiatement les corps, les dispositifs experts, pour leur part, invitent les publics auxquels ils s'adressent à une réaction contenue et différée, soumise à des procédures codifiées *a priori* et imperméables aux élans affectifs<sup>9</sup>.

### Divergences et convergences de deux régimes de coordination antithétiques

En envisageant de manière symétrique les dispositifs de sensibilisation et les dispositifs experts comme deux types antithétiques d'instruments de coordination, les auteurs de cet ouvrage ont surtout pris le parti de les penser ensemble. Pour être plus précis, l'enjeu était de pouvoir explorer la diversité des rapports qui, en fonction des cas et des circonstances, peuvent se nouer entre ces deux *régimes de coordination*. Le croisement des multiples terrains d'enquêtes à l'origine de cet ouvrage collectif a ainsi permis d'examiner trois grands types de rapports se manifestant sous la forme d'opposition, de combinaison ou bien encore de confusion des genres.

Des rapports d'opposition entre la mise à l'épreuve des émotions et la formalisation d'expertises se manifestent dès lors que les dispositifs observés apparaissent indissociables d'une dynamique d'*échange de coups* entre des protagonistes s'effor-

9. À travers cette distinction entre les deux concepts sténographiques placés au cœur de l'analyse, le lecteur aura sans doute reconnu les réflexions de Norbert Elias sur les rapports indissociables entre engagement et distanciation : *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard (1<sup>re</sup> édition 1983).

çant de prendre l'avantage sur leurs rivaux, adversaires ou détracteurs. Ainsi, les dispositifs experts contribuent, non seulement à mettre à distance les émotions, mais encore à discréditer ceux qui en les exprimant feraient preuve de leur incapacité à réagir conformément aux attitudes prescrites. Ainsi en est-il, en principe et très généralement, dans les arènes judiciaires (Sophie Daviaud), les postes de commandement militaire (Walter Bruyère-Ostells), les comités techniques en charge d'évaluer l'impact des grands projets d'aménagement (Laura Centemeri), ou bien encore les espaces de débats ouverts par les réformes institutionnelles (Stéphane Cadiou et Maurice Olive). Dans d'autres circonstances, au contraire, les réactions affectives suscitées par les dispositifs de sensibilisation s'appliquent à récuser les engagements purement cognitifs et les postures technocratiques imperméables aux loyautés partisans (Stéphanie Dechezelles et Olivier Grojean) ou à l'épreuve d'humanité que requiert la situation (Karine Lamarche et Stéphanie Tawa-Lama). Nous reviendrons plus loin sur ce point car cette logique d'opposition frontale entre l'appel aux émotions et l'expertise invite à interroger les logiques de sélection et de délimitation des groupes d'acteurs invités à participer à l'élaboration d'une décision engageant la collectivité.

Dans l'immédiat, il convient de noter que, dans certaines conditions, les régimes de coordination de l'émotion et de l'expertise semblent bien plus se combiner que mutuellement s'exclure. Dans les chapitres qu'elles ont signés, Sophie Daviaud et Stéphanie Tawa-Lama mettent en exergue une logique de subordination qui permet à des dispositifs de sensibilisation – au rôle donc secondaire – d'être pleinement intégrés à des dispositifs experts. Les procédures judiciaires, ou bien encore celles des politiques organisant la participation du public, en effet, laissent parfois libre cours à des « moments passionnels » au cours desquels les profanes sont invités à exprimer leurs souffrances et à solliciter la sympathie de leur auditoire<sup>10</sup>. Toutefois, ce qui distingue les experts, et justifie leur rôle prédominant au sein de ces arènes, sont précisément les dispositions et compétences dont ils savent faire preuve dès lors qu'il s'agit de retranscrire les émotions éprouvées au cours de l'audience dans le langage et la logique spécifique de la connaissance experte. Par là même, la singularité des souffrances individuelles, la sympathie ou l'indignation ressenties lors d'une phase momentanée de la procédure sont appelées à être recouvertes par des catégories juridiques et autres argumentaires experts préalablement codifiés<sup>11</sup>.

Dans d'autres circonstances, et comme c'est souvent le cas en matière de distinctions idéaltypiques, la possibilité de distinguer deux pôles antithétiques peut paraître bien compliquée. Des formes hybrides, bien étranges jugeront certains, résultent parfois de la confusion de ce que d'autres cas permettent pour-

tant de bien distinguer. Il peut arriver, en effet que l'expertise repose bien moins sur la mise en œuvre scrupuleuse de savants dispositifs que sur l'édification d'une *figure* visant à susciter les réactions affectives du public. Dès lors qu'il est question de prétendre pouvoir décider en engageant l'avenir de la collectivité, en effet, afficher des qualités d'expert constitue souvent une opération visant à apaiser les craintes que suscite l'évocation d'un futur livré aux décisions fatales d'adversaires qualifiés d'irresponsables et d'incompétents. Ainsi, Stéphanie Dechezelles montre bien que la figure du capitaine d'industrie, les présentations de soi valorisant les performances chiffrées et les savoirs gestionnaires, offrent aux partisans de Silvio Berlusconi l'occasion d'éprouver, non seulement de la fierté et de l'admiration pour le leader du parti, mais encore de la méfiance et du mépris pour les autres professionnels de la politique. Dans le contexte palestinien étudié par Aude Signoles, les formes de présentation de soi du premier ministre palestinien Salam Fayyad s'avèrent également éclairantes. Il n'est pas seulement question ici de prouver, grâce à des procédures spécifiquement scientifiques, la robustesse des diagnostics et des projets d'action se réclamant de la science économique. Plus fondamentalement, Salam Fayyad et son cercle d'experts en économie s'appliquent à asseoir la légitimité du leader sur sa capacité à garantir un ordre social pacifié, prévisible et sécurisé<sup>12</sup>. Un ordre social dans lequel l'enrichissement économique, et la perspective de pouvoir se dédier à la consommation de biens, se substituerait, de manière rassurante, aux aléas dramatiques de la violence guerrière à laquelle d'autres leaders palestiniens sont étroitement associés.

### Stratégie d'accréditation et sélection des acteurs

On le voit, la perspective interactionniste adoptée par les auteurs de cet ouvrage les a conduits à interroger les relations d'affinités qui peuvent apparaître entre, d'une part, les stratégies d'accréditation des acteurs et, d'autre part, les types de dispositifs qu'ils tendent à privilégier. Par accréditation, il faut entendre ici les conduites et discours à travers lesquels des acteurs sociaux s'efforcent de présenter les qualités, les savoir-faire et les trajectoires qui leur sont propres, comme des éléments indispensables pour pouvoir énoncer le bien commun de la collectivité. Les stratégies d'accréditation peuvent s'appuyer aussi bien sur la maîtrise de savoirs experts que sur la capacité à émouvoir des publics plus ou moins étendus. Bien évidemment, nous traiterons plus loin de la question des ressorts qui conduisent les uns et les autres à privilégier un régime de coordination plutôt qu'un autre. Dans l'immédiat, il convient de souligner certains des effets essentiels qui résultent des options prises en fonction des circonstances. Là encore, les contrastes offerts par les multiples terrains de l'enquête s'avèrent très précieux. Ils permettent de repérer plus aisément la variabilité des stratégies déployées afin de peser sur la clôture ou l'ouverture des diverses configurations d'acteurs observées.

12. Albert O. HIRSCHMAN, *Les Passions et les intérêts*, Paris, PUF, 1980.

10. Janine BARBOT et Nicolas DODIER, « De la douleur au droit. Ethnographie des plaidoiries lors de l'audience pénale du procès de l'hormone de croissance contaminée », in Daniel CEFÀI, Mathieu BERGER, Carole GAYET-VIAUD (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre ensemble*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, p. 289-322.

11. À ce propos, voir également Nicolas Fischer, « Protéger les mineurs, contrôler les migrants. Enjeux émotionnels et moraux des comparutions de mineurs enfermés aux frontières devant le Juge des libertés et de la détention », *Revue française de sociologie*, 2012/4 (vol. LIII), p. 689-717.

Au regard de plusieurs chapitres, il paraît évident que le recours à des dispositifs experts revient à faire valoir un principe de sélection très restrictif des acteurs appelés à jouer un rôle d'importance dans la coordination des actions. Pour le dire un peu crûment, l'expertise – qu'elle repose sur l'activation de dispositifs sophistiqués ou sur la simple évocation de figures supposées maîtriser des connaissances peu communes – permet souvent d'écarter le « tout-venant ». Ainsi, au cœur de l'insurrection des Trois Glorieuses, observe Walter Bruyère-Ostells, pour tenter de remédier à la faiblesse des émeutiers face à l'armée, un processus de sélection d'experts militaires se met rapidement en place. Loin de toute vision romantique, ou des descriptions spasmodiques de la psychologie des foules<sup>13</sup>, les savoir-faire militaires qui distinguent certains individus – habileté à mener les troupes, autorité, sens tactique et connaissance des armes – permettent rapidement d'assurer la coordination des groupes insurrectionnels et d'encadrer une multitude d'émeutiers, certes plein de bonne volonté, mais dénués des qualifications nécessaires pour pouvoir prétendre commander. D'autres chapitres attestent également de la performativité des dispositifs experts dès lors qu'il s'agit de « fermer le jeu » des protagonistes et, bien plus encore, de sélectionner des partenaires jugés fiables tout en décourageant les inopportuns. Bien évidemment, bon nombre de dispositifs experts présentent des formes très institutionnalisées et fortement intégrées dans les procédures de l'appareil administratif. Ainsi, la réforme des collectivités territoriales (Stéphane Cadiou et Maurice Olive), les motifs permettant d'inférer une violation de normes juridiques internationales (Sophie Daviaud), ou encore l'évaluation des impacts économiques et environnementaux de l'extension d'un aéroport (Laura Centemeri), impliquent des dispositifs qui requièrent des connaissances si techniques et pointues qu'il n'est pas excessif de parler ici d'une procédure élitiste de sélection des acteurs autorisés à prendre part à la production de la décision politique. Dans des contextes fortement conflictuels, les stratégies d'accréditation se réclamant de l'expertise apparaissent encore plus étroitement liées aux entreprises visant à disqualifier les qualités et ressources des adversaires. Ainsi, alors que les partitions territoriales et partisans sont à leur comble au sein des territoires palestiniens, le plan « l'État d'abord » ne se contente pas seulement d'ériger les compétences expertes que le Premier ministre Salam Fayyad doit à son cursus – un doctorat de sciences économiques obtenu dans une université américaine, un poste de haut-diplomate auprès de la Banque Mondiale – en qualités indispensables permettant de conduire d'impérieuses réformes. Il s'agit tout autant, comme le remarque Aude Signoles, de travailler à la dévaluation des qualités au regard desquelles d'autres leaders palestiniens n'auraient aucun mal à l'emporter : appartenance à une grande famille de notables ; proximité passée avec les « pères fondateurs » de l'OLP ; ascension remarquable au sein du Fatah ; passé militaire héroïque forgé dans l'un des multiples combats contre Israël.

Cependant, on l'aura compris, l'appel aux émotions peut s'inscrire en faux contre la délimitation et la clôture des configurations d'acteurs au nom des qualités expertes. Recourir aux dispositifs de sensibilisation équivaut ainsi souvent à tenter d'enrôler le nombre le plus important possible de sympathisants. À l'élitisme de l'expertise, à la technicité des dossiers, les dispositifs de sensibilisation opposent la mobilisation d'une compétence humaine la mieux partagée qui soit : savoir s'émouvoir et le faire savoir autour de soi. Ainsi, on voit bien pourquoi les élus des petites communes déploient de nombreux dispositifs de sensibilisation qui invitent leurs administrés à l'amour de leur ville, à la fierté d'être les dépositaires d'un patrimoine commun et, bien plus encore, à l'indignation face aux injonctions d'un pouvoir technocratique hautain et lointain (Stéphane Cadiou et Maurice Olive). Alors que les espaces institutionnels au sein desquels se discute le projet de réforme des collectivités territoriales profitent largement aux élus des grandes communes, et à leurs services fortement dotés en savoir experts, les « petits maires » s'efforcent d'asseoir leur opposition à la réforme annoncée sur l'émoi auquel ils ont invité leurs administrés. Autant dire que les dispositifs mis en œuvre visent à introduire, au sein du système étroit et confiné de la décision, une large tranche de la population *a priori* peu passionnée par une réforme des agencements juridiques et administratifs des territoires. Dans le même ordre d'idée, le recul historique qui caractérise l'enquête de Laura Centemeri s'avère précieux pour analyser ce que les dynamiques de clôture ou de fermeture des configurations d'acteurs en charge de l'évaluation du projet d'extension de l'aéroport de Malpensa doivent à des dispositifs de coordination antithétiques. Dès les années 1970, les opposants au projet s'appliquent à faire valoir la nécessité, non seulement d'une participation à la décision plus ouverte, mais encore de *contre-expertises* garantissant une meilleure évaluation des impacts sur l'environnement. Vingt plus tard, les normes européennes, à l'image de la directive Habitat (92/43/CEE), offrent aux opposants de ce projet d'extension de nouvelles ressources qui exigent, toutefois, le développement d'une double expertise relevant aussi bien du droit que de la connaissance de la faune et de la flore. Ainsi, le travail de production de connaissances de plus en plus pointues finit par revêtir une importance cruciale au sein des comités d'opposants. Certes, conformément à une logique de concession procédurale<sup>14</sup>, le développement de cette contre-expertise méticuleuse incite le pouvoir à intégrer les opposants au sein d'un système de discussion jusqu'alors bien plus restreint et confiné. Cependant, cette ouverture se présente sous les traits d'une cooptation d'une élite militante vouée, du fait même de sa participation aux discussions, à se dédier à la technicité croissante d'un dossier de plus en plus complexe. Une technicité et une complexité croissante, en matière de normes juridiques, de règles administratives, d'études d'impacts environnementaux ou sanitaires, sur la base desquelles les opposants au projet peineront désormais à rallier un large public de profanes. Dans de telles conditions, on voit

13. Susanna BARROWS, *Miroirs déformants. Reflexions sur la foule en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1990.

14. Cécile BLATRIX, « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France », in Martine REVEL, Cécile BLATRIX, Loïc BLONDIAUX, Jean-Michel FOURNIAU, Bertrand HÉRIARD-DUBREUIL et Rémi LEFEBVRE, *Le Débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.

bien l'utilité de dispositifs de sensibilisation qui, à rebours de cette spécialisation des connaissances, en appellent aux émotions les plus communes qui résultent du rapport au proche, au familial, à l'épreuve plaisante des sens plongés au cœur même de la bruyère du *Gaggio* menacée par le projet des autorités publiques. Là où le régime de l'expertise tendait à exclure la grande majorité des profanes, les dispositifs de sensibilisation du comité Viva via *Gaggio* s'appliquent, au contraire, à susciter auprès des habitants, quels qu'ils soient, un attachement profond, pour ainsi dire viscéral, à ce bout de terre où ils sont invités à se sentir « chez eux ».

### Dispositifs et variabilité des (pré)dispositions

La diversité des terrains d'enquête rassemblés ici présente également l'avantage d'éviter toute généralisation hâtive en ce qui concerne les modalités selon lesquelles les acteurs observés s'emparent de tel ou tel dispositif en fonction des considérations tactiques du moment. Certes, il était important de resituer la mise en œuvre des dispositifs à l'intérieur de dynamiques d'échanges de coups impliquant de multiples associés et rivaux. Toutefois, le risque aurait été grand ici de perdre de vue que les options finalement prises, loin de simplement résulter de choix stratégiques, prolongent également les compétences et appétences que les uns et des autres doivent à leur histoire sociale antérieure<sup>15</sup>. Si la propension à s'emparer de dispositifs experts renvoie à des expériences de *formation* préalables – la plupart du temps des cursus universitaires et professionnels – relativement aisées à identifier, la tendance à privilégier la mise à l'épreuve des émotions prolonge, pour sa part, des expériences sociales bien plus hétérogènes. À ce propos, il peut paraître fondé de considérer que les dispositifs experts sont l'apanage des groupes sociaux les plus favorisés, tandis que l'appel aux émotions caractérise plutôt des individus beaucoup moins bien dotés en ressources. Ce n'est certes pas un hasard si, au cours des audiences publiques en Inde (Stéphanie Tawa Lama-Rewal), les participants les plus pauvres, issus des basses castes, interviennent exclusivement au titre de victimes suscitant la compassion. Dans un tout autre contexte (Stéphanie Dechezelles), les émotions exaltées par les jeunes de la Ligue du Nord, et ce qui les distinguent de la figure d'expert dont se réclament les partisans de Forza Italia, reflètent souvent probablement une position sociale populaire caractérisée par de faibles capitaux économiques et scolaires. Toutefois, les contrastes relevés au fil des chapitres nous invitent plutôt à noter les effets non pas d'une dichotomie radicale mais bien plutôt d'une complémentarité asymétrique. En d'autres termes, si les populations défavorisées sont bien privées des compétences nécessaires pour ne pas s'en tenir au seul régime émotionnel, les populations les mieux dotées en capitaux sociaux et scolaires se distinguent par leur capacité à s'emparer de ces deux options alternatives.

15. Sur la nécessaire distinction entre compétences et appétences, autrement dit entre la capacité à faire telle ou telle chose et le goût ou l'envie de le faire, voir Bernard Lahire, « De la théorie de l'habitus à une sociologie psychologique », in Bernard LAHIRE, *Le Travail sociologique de Pierre Bourdieu*, Paris, La Découverte, 2001, p. 121-152.

Bien plus encore, lorsqu'elles s'emparent du régime émotionnel, ces populations favorisées se distinguent par une plus grande connaissance des conventions qu'il faut respecter afin que les états affectifs exprimés ne soient pas jugés outranciers et inconvenants. Ainsi, certes, les maires des petites communes opposés à la réforme territoriale (Stéphane Cadiou et Maurice Olive) mettent en œuvre de multiples dispositifs de sensibilisation afin de contrecarrer la puissance de rivaux bien mieux dotés en ressources technocratiques. Pour autant, à la différence de populations plus démunies évoquées à l'instant, la majorité de ces élus manifestent un rapport distancié à un mode de coordination des actions qu'ils envisagent comme une alternative dont ils ne doivent pas abuser afin de ne pas s'éloigner de la retenue habituellement associée à leur fonction. Autant dire que les rapports – plus ou moins immédiats ou réflexifs – au régime de l'émotion varient considérablement en fonction de la trajectoire et de la position sociales, familiales et professionnelles de chacun. Si l'appel aux émotions constitue bien une ressource à la disposition du plus grand nombre, l'aptitude à leur modulation tactique demeure très inégalement distribuée au sein du monde social.

De manière plus générale, l'observateur ne doit jamais perdre de vue que les états affectifs sollicités par les dispositifs de sensibilisation laissent le plus souvent place à de nombreuses marges d'appréciation. En d'autres termes, on l'a déjà souligné, l'approche en termes de dispositifs de sensibilisation implique de bien distinguer, d'une part, les émotions que leurs promoteurs s'efforcent de prescrire et, d'autre part, les réactions affectives effectivement suscitées qui ne correspondent pas forcément à celles initialement escomptées. Ce caractère équivoque mérite d'être souligné pour de multiples raisons. Notamment afin de souligner que la *performativité* des dispositifs, loin de dépendre exclusivement des intentions et des savoir-faire de ceux qui les mettent en œuvre, résulte de leur aptitude à recouper des *sensibilités* préalables que les uns et les autres doivent à leur socialisation respective<sup>16</sup>. Dans cette optique, les chapitres successifs de cet ouvrage donnent souvent à comprendre dans quelle mesure les émotions sollicitées s'avèrent, en pratique, très diversement appréciées par les multiples protagonistes ou segments de public interpellés. Comme le souligne Karine Lamarche, les dispositifs mis en œuvre afin de dénoncer l'occupation militaire israélienne sont diversement perçus par des populations que de multiples expériences préalables distinguent : appartenance à l'élite *Achusalim* du pays ; juifs américains libéraux ; diplomates ou journalistes du monde entier ; citoyens israéliens ignorant tout des territoires ou les ayant découverts au titre d'appelés du contingent ou, ce qui n'est évidemment pas la même chose, de membre d'une colonie ; citoyens

16. Par sensibilité, il faut entendre des inclinations durables à réagir affectivement d'une manière bien déterminée face à des objets et des situations perçus comme similaires. Cette expression vise à désigner des dispositions sociales qui se distinguent aussi bien par des *domaines de pertinence circonscrits* que par le fait qu'elles s'accompagnent de *réactions corporelles perçues comme des discontinuités*. En tant que telles, les sensibilités se distinguent, non seulement de ce que la littérature sociologique appelle des *habitus*, mais encore des *habitudes* relevant de la routine non consciente. Sur les fondements théoriques de la notion de sensibilité, je me permets de renvoyer à Christophe TRAINI, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa). Comment devient-on militant de la cause animale ? », *Revue française de science politique*, n° 60 (2), 2010.

Israéliens ayant servi dans des unités prestigieuses ou ayant réussi à se soustraire à leurs obligations militaires, etc. De l'autre côté de la ligne verte, les vertus pacificatrices de l'enrichissement économique préconisé par le Premier ministre palestinien Salam Fayyad ne produit certainement pas les mêmes effets ici et là (Aude Signoles). S'il confirme les attentes et les élans des Palestiniens les plus riches, et les plus ouverts à l'international habituellement portés à ce type de mots d'ordre, il n'est pas certain qu'il soit apprécié de manière identique par ceux qui, réfugiés dans les camps, vivant d'une économie de survie dans la bande de Gaza ou ailleurs, seront plutôt enclins à le percevoir sur le mode du désenchantement, voire du déni provocateur. Ailleurs, au Pérou (Sophie Daviaud), les dispositifs mis en œuvre pour criminaliser l'action du président Fujimori et le traîner en justice peuvent certes convaincre aussi bien ses opposants politiques que les acteurs internationaux se réclamant de la défense des « droits de l'homme ». Il n'en reste pas moins que, pour les partisans du président déchu, les dispositifs judiciaires déployés ne parviennent pas à les dissuader qu'une révoltante opération de vengeance politique est, en réalité, mise en œuvre par les adversaires politiques d'hier.

Bien évidemment, de tels (dés)ajustements entre, d'une part, les réactions affectives sollicitées par les dispositifs de sensibilisation et, d'autre part, les sensibilités préexistantes des publics, ouvrent bien d'autres perspectives analytiques. Dès lors que les logiques de l'ajustement l'emportent, les cas étudiés offrent des postes d'observations privilégiés pour la sociologie des engagements militants. Les dispositifs de sensibilisation, en effet, ne se contentent pas simplement d'activer des sensibilités préalables ; ils concourent tout autant à les renforcer, à les modifier ou à les subordonner à des objectifs collectifs. Le recours répété à tel ou tel autre type de dispositifs de sensibilisation finit par instituer des *registres émotionnels*, c'est-à-dire des ensembles d'émotions valorisées au sein des organisations militantes<sup>17</sup>. La description de ces registres émotionnels apparaît d'autant plus nécessaire qu'ils contribuent grandement à façonner, sélectionner et fidéliser les sympathisants de la cause<sup>18</sup>. À ce propos, plusieurs chapitres éclairent remarquablement l'importance de la dimension émotionnelle de ce « façonnage organisationnel des militants »<sup>19</sup>. Les Israéliens protestant contre la présence de leur armée dans les territoires (Karine Lamarche) ; les partisans du PKK (Olivier Grojean) ; ou encore les jeunes adeptes de la Lega Nord, d'Alleanza Nazionale ou de Forza Italia

17. Sur la manière dont la pluralité des registres émotionnels autorisent des formes diverses d'engagement dans une cause voir Christophe TRAÏNI, *La Cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique*, Paris, PUF, 2011 ; notamment le chapitre 7 qui récapitule les propriétés distinctives des registres démopédique, de l'attendrissement et du dévoilement.

18. On comprend bien ici l'utilité d'une terminologie à la fois complète et précise. L'expression « régime émotionnel » permet de désigner un *mode de coordination*, s'appuyant sur des dispositifs de sensibilisation, et se distinguant du régime de l'expertise. Le terme « registre émotionnel » permet de décrire la diversité des ensembles d'émotions que des groupes d'acteurs tendent à institutionnaliser à travers le recours répété à des dispositifs de sensibilisation d'un même type.

19. Frédéric SAWICKI et Johanna SIMÉANT, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, n° 51/1, 2009.

(Stéphanie Dechezelles) : dans chacun de ces cas, les émotions sollicitées par les dispositifs de sensibilisation et les registres selon lesquels elles sont proposées contribuent grandement à consolider la loyauté à l'égard des groupes mobilisés, à renforcer la détermination à agir et à se confronter aux violences du combat. Il est plus juste encore de dire que les registres émotionnels valorisés au sein du collectif alimentent autant les processus qui permettent l'entrée et le maintien de l'engagement des uns que les dynamiques qui induisent le désengagement des autres. Il n'est pas donné à tous, en effet, de pouvoir se trouver bien dans un registre émotionnel qui, par exemple, dicte la radicalisation des actions, la mise en danger de son corps et qui expose les militants à la figure du traître, soit à la cause, soit à des obligations sociales supérieures<sup>20</sup>. *A contrario*, il n'est jamais assuré que tous puissent se satisfaire de registres exaltant les revendications toutes en retenue, les postures pétrées de bons sentiments (la compassion, l'attendrissement, la fraternité universelle, etc.), ou encore les vertus du doux commerce. Au final, les dispositions préalables de chacun se combinent ou s'opposent aux effets d'apprentissages et de formatages induits pas les dispositifs de sensibilisation effectivement mis en œuvre. Les décalages sont parfois si grands que la mise à l'épreuve des émotions ne suffit plus à obtenir un engagement qui ne peut que résulter de la *coercition*. Comme le montre le chapitre d'Olivier Grojean, l'enrôlement quasi militaire qui prévaut au sein du PKK invite le chercheur à situer les cas d'engagement observés à l'intérieur d'un continuum opposant, à ces deux extrémités, d'une part l'adhésion par consentement, d'autre part l'acceptation formelle sous contrainte. Là encore, la diversité des terrains d'enquêtes s'avère cruciale afin de faire valoir la nécessité d'analyses circonstanciées récusant toute généralisation hâtive en ce qui concerne les rapports entre émotions, consentements et coercition. L'adoption d'un cadre commun ne peut évidemment pas conduire à confondre les formes de coordinations sollicitées par des opérateurs militaires, par les organisations de jeunesse des partis de droite italiens, par les organisateurs d'audience publique en Inde, par les opposants à l'extension de l'aéroport de Milan Malpensa, et ainsi de suite...

Pour conclure, en décloisonnant les approches, les domaines d'études et les disciplines, les auteurs de cet ouvrage ont tenté d'éclairer d'un jour nouveau les objets de leurs enquêtes. Ils se sont surtout appliqués à ouvrir la voie à une étude des dimensions émotionnelles de l'action collective qui ne puisse en aucun cas être perçue comme une approche réductrice des phénomènes politiques observés. En pensant ensemble la mise à l'épreuve des émotions et de l'expertise, en rapportant le recours aux instruments de coordination à l'histoire, non seulement des configurations et des contextes, mais encore des dispositions propres aux protagonistes qui s'en emparent, en proposant enfin une mise en perspective comparative de cas fortement contrastés, cet ouvrage invite le lecteur à actualiser sous des formes renouvelées des questionnements anciens des sciences sociales du politique.

20. Karine Lamarche montre bien que l'engagement des Israéliens dans les organisations militantes qu'elle étudie s'avère d'autant plus difficile à tenir qu'il revient à critiquer l'armée, autrement dit l'institution qui rythme la vie sociale et familiale ordinaire de tous les citoyens du pays.